



les marins pêcheurs face aux éoliennes en mer:

partager la mer

ISMAIL HSSINA

Doctorant, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales, FSJES Souissi

Université Mohammed V, Rabat

L'Équipe Droit de l'Environnement, Politiques Publiques et Développement Durable
Maroc

Résumé:

Le développement de l'éolien en mer représente une opportunité majeure pour la transition énergétique, mais il soulève également des défis importants pour les marins pêcheurs. Les impacts sur l'activité de pêche, les conflits d'usage et les enjeux socio-économiques mettent en évidence la nécessité d'une approche équilibrée et intégrée. La cohabitation entre pêche et éolien offshore ne peut être envisagée sans une planification rigoureuse, une concertation effective et des mécanismes d'accompagnement adaptés. Il s'agit de dépasser une logique de confrontation pour construire un modèle de gouvernance maritime fondé sur la complémentarité des usages. Cet article examine la cohabitation entre les pêcheurs et les porteurs des parcs éoliens en mer en mettant la lumière sur l'effectivité des négociations entre ces deux usagers de la mer pour partager la mer.



Introduction

L'homme a une relation étroite avec la mer, La mer tantôt facteur de développement tantôt source de menace pour l'humanité, La mer fut logiquement saisie par le droit, garant de son utilisation durable au bénéfice des générations futures. Le « miroir de l'humanité ». La mer, milieu hôte de l'énergie des vents et des courants marins, des vagues et des marées, des gradients de température et de salinité, mais encore de l'énergie issue de la biomasse marine.¹ En effet, Les énergies marines renouvelables sont appelées à se développer pour répondre au besoin d'augmenter la part des énergies dites vertes dans le mix énergétique. Au premier rang figure l'éolien offshore, pour lequel des appels d'offres sont en cours sur des espaces délimités en mer par les Etats. La délimitation de ces espaces s'est faite en croissant les zones de moindres contraintes quant aux usages connus et au patrimoine naturel répertorié. L'Etat a par ailleurs pris les devants par rapport à l'opposition prévisible de deux catégories d'acteurs particulières, les élus locaux et les pêcheurs professionnels, en instaurant une taxe sur l'éolien offshore principalement à leur avantage. L'énergie éolienne marine renouvelable est une forme d'énergie propre,² C'est-à-dire produite sans émissions de Gaz à effet de serre.³ Dans ce contexte, L'installation de parcs éoliens offshore peut entraîner des restrictions d'accès à des zones de pêche traditionnelles, en France, les pêcheurs ont obtenu que la navigation et certaines pratiques de pêche soient autorisées à l'intérieur des parcs éoliens, contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne où ces zones sont généralement interdites.⁴ L'histoire de la production moderne d'électricité éolienne a débuté, sur terre, en californie au début des années 1980 avec d'immenses parcs d'éoliennes aux tours treillis implantés dans des zones semi désertiques, à l'époque, les machines étaient fournies d'un côté par de grosses entreprises industrielles comme boeing et d'un autre côté par des entreprises danoises issues du machinisme agricole. La fiabilité et la robustesse des éoliennes danoises, conjuguées à des exportations favorisées par une monnaie au taux favorable, ont permis la naissance d'une filière industrielle de production d'éoliennes, est devenu le pionnier mondial avec le premier parc d'éoliennes implantées en mer.⁵ Cela se déroulait en 1991, à vin Deby, au large de l'île de Lolland au sud du Danemark⁶ dans le même ordre d'idée, l'intérêt du sujet est d'éclaircir l'importance des énergies éoliennes en mer et montrer qu'il existe une conciliation et une cohabitation entre les pêcheurs et l'énergie éolienne en mer. Et qu'il faut partager la mer. Enfin tout cela

¹ Frédéric Schneider, les énergies marines renouvelables, approche juridique en droit international, européen et comparé Edition A. Pedone 2015. Page 1.

² Keynaou zou, sustainable development and the law of the sea, Edition Brill NIJHOFF. 2017. Page 278.

³ Pierre Sorel, implantation et exploitation des énergies marines renouvelables. Editions universitaires européennes, 2016. Page 15.

⁴ Le droit maritime à l'épreuve des énergies marines renouvelables : enjeux juridiques et perspectives d'avenir, actualités juridiques disponible sur : <https://www.avocat-perrine-bailliez.fr/le-droit-maritime-a-lepreuve-des-energies-marines-renouvelables-enjeux-juridiques-et-perspectives-davenir/> consulté le 20/05/2026

⁵ Martine Bartolomei & Francis Beaucire & Arnaud passalacqua, la mer, l'éolienne et le citoyen les nouveaux territoires de l'énergie, Edition Hermann, 2024. Page 28.

⁶ Jean-Marc Bocabeille, L'éolien en mer : un défi pour la transition énergétique, Edition : concept Edition, 2022. Page 10.



nous amène vers la problématique suivante : Comment le droit peut-il concilier le développement des éoliennes en mer avec la protection des activités traditionnelles de pêche afin d'assurer un partage durable et équitable de l'espace maritime ?

Et pour répondre à cette question ; on va tout d'abord traité dans une première partie l'importance des éoliennes en mer, et le sentiment des dépossessions des pêcheurs, pour entamer dans une deuxième partie la résolution du parlement européen et la cohabitation entre la pêche et l'éolienne et en terminant par les négociations entre les porteurs des projets et les pêcheurs à travers une étude de cas des projets de saint-Nazaire et Saint-Brieuc.

Partie 1 : les parcs éoliens en mer entre dépossession des pêcheurs et nécessité pour l'humanité

Les éoliennes marines tiennent une place particulière dans l'imaginaire du fait qu'elles couplent deux références de puissance régaliennne que sont l'énergie et la mer. En appliquant aux océans le projet de développement durable (les énergies marines sont les dernières énergies renouvelables à maîtriser), l'imaginaire technique de l'éolien *offshore* s'est construit sur la rencontre de l'imaginaire d'abondance énergétique et celui de l'imaginaire d'abondance maritime. Et c'est bien à ce titre que cet imaginaire maritimo-énergétique (car il s'agit bien

D'une double transition) diffuse un discours techno politique singulier, les énergies marines ayant l'avantage de montrer que la mer peut offrir autre chose que des activités économiques traditionnelles (comme la pêche, le tourisme ou la plaisance) en mettant en avant de nouvelles

Ressources naturelles exploitables (le potentiel énergétique de l'océan). ⁷Dans cette partie on va mettre la lumière c'est que même il existe un sentiment d'une partie des pêcheurs, l'éolien en mer reste une nécessité pour l'humanité donc il faut partager la mer entre les pêcheurs et les éoliens en mer.

Section 1 : le sentiment de dépossession des pêcheurs

Les professions, dont les activités occupent une partie de l'espace maritime, sont les plus touchées par la mise en place de parcs éoliens offshore posés. La pêche professionnelle est, à ce titre, une des activités les plus impactées. Les marins pêcheurs sont très vigilants aux choix des zones, à l'impact de la présence d'éoliennes sur leurs activités et aux mesures compensatoires mises en place. Des mesures d'accompagnement pour limiter les pertes de revenus permettent de réduire les conflits d'usages.⁸ A cet égard, Les pêcheurs expriment des craintes pour l'état de la ressource halieutique. Lors de la séance du débat public du 27 juin 2013 sur les usagers de la mer à propos du parc de Saint-Brieuc, le président du Comité départemental des pêches des Côtes d'Armor résumait ainsi les potentiels impacts : « ce projet aura des répercussions certaines sur l'environnement marin, surtout en phase de travaux, turbidité, diminution des réserves halieutiques, destruction de l'habitat marin, obstacle au mouvement des espèces,

⁷ Martine Bartolomei & Francis Beaucire & Arnaud passalacqua, la mer, l'éolienne et le citoyen les nouveaux territoires de l'énergie, Edition Hermann, 2024. Page 43

⁸ Belan Pierre-Yves, Thiébaud Léa. La problématique des parcs éoliens en mer posés. In: 33èmes Journées de l'Hydraulique Grands Aménagements Hydrauliques Enjeux Sociétaux, Bénéfices Economiques et Innovations Techniques 14 - 16 novembre 2012. Page 5.



bruits sous-marins préjudiciables aux poissons et aux cétacés, modification des fonds marins et dépeuplement benthique » (*Commission Particulière du Débat Public, verbatim du débat, p. 25*).⁹ En effet, L'hétérogénéité des positions des pêcheurs sur les parcs éoliens en mer est une première donnée à prendre en compte : certains y sont opposés, d'autres les soutiennent, d'autres encore restent dubitatifs sans prendre parti. Ainsi, le chargé de mission éolien au sein du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor reconnaît : « *la profession est quand même assez partagée (...). En discutant avec certains sur les ports, il y en a qui sont pour, d'autres qui sont contre (...). Au sein de la profession effectivement c'est divisé* » (entretien du 25 mars 2015). De même, le président du comité des pêches de Basse-Normandie souligne qu'« *il n'y a pas de consensus chez les professionnels* » (entretien mars 2015). La localisation des parcs et la possible collusion avec les espaces de pêche crispent les pêcheurs professionnels : le chargé du suivi des projets d'énergies marines au sein du COREPEM (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire) affirmait en mai 2015 qu'« *il n'y a pas un pêcheur qui a envie d'avoir un parc dans son espace de travail* ». Une possible restriction spatiale des territoires d'usage des pêches, combinée à la multiplication actuelle des périmètres de protection environnementale en mer, peut faire basculer les pêcheurs dans l'opposition au projet¹⁰ dans ce contexte, le pêcheur est légitimement et fortement inquiet, et il faut bien convenir qu'on le serait à moins. Des consultations et des enquêtes publiques ont bien eu lieu avant le démarrage des chantiers, mais une explication franche et loyale de la part des pouvoirs publics sur le développement futur de cette nouvelle industrie marine manque encore cruellement. A la décharge des responsables, il faut dire que l'évolution rapide et de l'éolien offshore ne leur a sans doute pas donné le temps de concevoir un projet complet et chiffré à moyen et surtout à long terme. Or, l'absence de communication précise sur l'évolution prévisible de l'éolien offshore au large des côtes françaises contribue à créer l'inquiétude, voire la suspicion des marins. Ils savent qu'ils vont devoir partager cette mer. Leur mer, avec de nouveaux venus se montrent puissants, disposant d'énormes moyens et semblant bénéficier du soutien des pouvoirs publics. Devant cette intrusion, comparable à un rouleau compresseur dont rien ne semble en mesure d'arrêter la progression, Ils éprouvent un besoin urgent de savoir de quoi demain sera fait. Car c'est bien de leur avenir, celui de leur profession, mais aussi de l'avenir de leurs enfants, exactement comme si l'on privait les paysans d'une partie de leurs terres, dans le même ordre d'idée, Nous savons actuellement, que les deux principales sources d'énergie renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique sont le solaire et l'éolien. L'éolien terrestre restera limité. Par contre, l'espace maritime offrant son immensité, les éoliennes offshore joueront un rôle primordial, et sans doute décisif, dans la lutte contre la menace mortelle qui guette nos descendants. Des éoliennes vont s'implanter en

⁹ Annaig Oiry, Entre la rumeur et l'alerte environnementales ; la parole des opposants face aux impacts environnementaux des énergies marines renouvelables sur la façade atlantique française, *Géocarrefour*, 93/1 | 2019, mis en ligne le 19 décembre 2019, Disponible sur : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/13233> consulté le 03 juin 2026

¹⁰ Annaig Oiry, Se mobiliser contre l'éolien en mer en France. Inégalités environnementales et contestations des nouvelles infrastructures de « transition énergétique », *Revue Belge de géographie*, volume 04, article publié en 2025. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/belgeo/87455> consulté le 15/05/2026 , page 6.



mer, toujours plus nombreuses et toujours plus puissantes. Des oppositions diverses pourront les retarder, mais ne pourront les empêcher, car l'enjeu est trop grand. Il nous dépasse tous. Par contre, les éoliennes offshore ne pourront être érigées n'importe où ni n'importe comment. C'est à ce stade que les pêcheurs peuvent et doivent intervenir, et cela en priorité. Leur légitimité dans le débat viendra de leur antériorité sur les mers littorales et, plus encore, de leur contribution importante à l'alimentation de la population. Les planificateurs de l'espace maritime européen seront dans l'obligation de leur permettre de capturer l'ensemble des quotas de pêche qui leur seront attribués par Bruxelles dans le cadre de la gestion optimale des stocks, avec en plus une marge de sécurité, cela est une certitude. Il faudra cependant être vigilant lors des négociations, car voici ce qui risque fort de se passer dans les trente prochaines années.¹¹ Enfin, certains pêcheurs, notamment au sein de l'Association de défense de l'environnement et de promotion de la pêche artisanale dans le golfe normand-breton (Addepa-GNB), restent hostiles au parc. Ils expriment des craintes que la ressource halieutique et en coquilles ne soit perturbée et que cela affecte leur activité et leur chiffre d'affaires, déjà fragilisé par les hausses des prix des carburants. Au printemps 2021, une manifestation menée par des pêcheurs a lieu en mer, autour de l'Aeolus, le navire de forage des fonds marins. Cette manifestation est réprimée par les pouvoirs publics : un bateau de la Marine nationale est envoyé sur place, certains pêcheurs présents doivent s'acquitter d'amendes et une peine de prison avec sursis est prononcée. Ce qui domine est un sentiment de dépossession vis-à-vis de leurs espaces de travail. Ponctuellement, et notamment pendant la phase de travaux du parc, certaines zones sont en effet fermées aux pêcheurs, obligés de se déplacer dans d'autres zones de pêche.¹² En effet, le développement de l'éolien en mer contribue à tout un ensemble de restrictions qui s'expriment, pour les pêcheurs, par une contraction de leurs espaces de pêche réguliers et une moindre capacité de report d'activité (notamment pour les petites pêches, plus inféodées à un espace à proximité de leur port d'exploitation). En France hexagonale, bien qu'aucun chiffre sérieux ne puisse être mobilisé tant les technologies dans les 20 ans qui viennent sont susceptibles de changer plusieurs fois la donne, il est probable que les parcs éoliens n'occupent qu'une portion réduite de l'espace, de l'ordre de quelques pourcents. Mais cela va contribuer à accentuer la vulnérabilité des pêches déjà mise à rude épreuve, en raison de contraintes multiples et croissantes (changement du régime d'accès aux eaux britanniques suite au Brexit, augmentation du coût du carburant, « crise dauphins » dans le golfe de Gascogne, etc.). Une récente étude au Royaume-Uni a d'ailleurs montré qu'en 2000, 0,39% de l'espace maritime anglais faisait l'objet de restrictions pour les pêches, contre 23% en 2022 et jusqu'à 49% dans le scénario 2050 (pour le moins favorable aux pêches), dont 10% dus à l'éolien (Walmsley et Dewey, 2022). Là encore, une partie

¹¹ MICHEL ADRIEN, les marins pêcheurs face aux éoliennes en mer, Edition ; ETRAVE ; 2022. Page 12.

¹² Annaig Oiry, Se mobiliser contre l'éolien en mer en France. Inégalités environnementales et contestations des nouvelles infrastructures de « transition énergétique », Revue Belge de géographie, volume 04, article publié en 2025. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/belgeo/87455> consulté le 15/05/2026 page 7.



de la taxe éolienne (35%) est prévue en dédommagement de la perte d'espaces de travail pour les pêcheurs, tout comme des indemnisations lors de la phase de construction.¹³

Section 2 : L'éolien en mer, à la lumière du besoin de l'humanité et la résolution du parlement européen

Paragraphe 1 : L'éolien en mer, une nécessité pour l'humanité

Le changement climatique représente un danger mortel si nous n'arrivons pas à le stopper. Il est maintenant établi que la principale solution pour contrer est de remplacer l'énergie que nous consommons, issue des carburants fossiles, par des énergies 100 % renouvelables ou décarbonées. Parmi ces dernières, deux se détachent nettement du lot : l'énergie solaire et l'énergie éolienne, et particulièrement l'éolien offshore. C'est cette filière qui va impacter le plus directement l'activité de la pêche. Compte tenu de l'enjeu climatique, rien ne pourra entraver son développement, il faut en être conscient. C'est ce qui donne cette impression de rouleau compresseur qui va continuer sa progression, apparemment imperturbable, et face auquel les pêcheurs se sentent impuissants. Pourtant, si l'on ne peut l'empêcher d'avancer, on peut mettre la main sur son volant et la faire changer de cap pour le diriger vers les endroits où il ne causera que de faibles nuisances. Vous, les pêcheurs, pourrez avoir au moins une main sur ce volant si vous participez assez en amont aux négociations sur l'élaboration d'un schéma directeur des pêches, souhaitable pour le long terme dans le cadre de la planification de l'espace maritime européen.

Pour le moment, nous sommes bien obligés de constater que le volant est en grande partie dans les mains de fonctionnaires européens. Ces technocrates font consciencieusement leur travail, semblent se soucier du sort des pêcheurs, et sont sans doute de bonne foi. Mais n'oublions pas que leurs travaux serviront de base à l'élaboration des dispositions législatives qui réguleront demain notre espace maritime côtier. Les pêcheurs européens n'ont pas été invités à participer à l'élaboration des premiers textes, cela se conçoit. Par contre, ils doivent être informés de leur existence et de leur contenu¹⁴

Paragraphe 2 : La résolution du parlement européen du 7 juillet 2021.

Le texte de cette résolution s'intitule : « effets des parcs éoliens en mer sur le secteur de la pêche ». Il prend en compte les prévisions de la commission européenne qui estime que, en 2050, 30 % de la demande d'électricité de L'UE sera satisfaite par l'énergie éolienne en mer. Il indique que les mers septentrionales-mer Baltique, mer du Nord et Atlantique Nord-Est- représentent plus de 85 % de l'ensemble de la capacité des eaux de l'union européenne. L'Atlantique Nord-Est correspond au littoral atlantique français sur lequel Bruxelles prévoit un développement important de l'éolien offshore. Le parlement, dans sa résolution considère qu'il existe « une concurrence croissante entre les différentes utilisations de l'espace maritime, laquelle conduit souvent à ce que les utilisations historiques comme la pêche, qui ont une valeur historique, culturelle, sociale et économique évidente, soient négligées. » la

¹³ Brice Trouillet, Les énergies marines renouvelables (Partie 3. Chapitre 1. L'exploitation des ressources marines et côtières : permanences et ruptures), revue hal open science, article publié le 16 juillet 2024. Disponible sur : <https://hal.science/hal-04649663v1> consulté le 01/05/2026

¹⁴ MICHEL ADRIEN, les marins pêcheurs face aux éoliennes en mer, Edition ; ETRAVE ; 2022. Page 96.



résolution précise aussi que, en vertu des traités, il incombe à l'union de garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie des Etats membres. C'est l'une des principales raisons de l'implication de l'Europe dans la planification de l'espace maritime, espace qui devra fournir la quantité d'énergie éolienne marine suffisante pour permettre à cette même Europe d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette résolution considère aussi que « les pêcheries ont une incidence relativement faible sur le PIB, mais qu'elles sont de la plus haute importance pour les communautés de pêcheurs dans de nombreux Etats membres ».

Cette dernière considération est inquiétante dans sa première partie, car elle met en avant le faible poids économique des pêches par rapport au produit intérieur brut des pays. Dans les négociations à venir, les pêcheurs européens devront insister sur l'importance capitale pour l'union européen de maintenir pérenne et à son plus haut niveau la production de protéines d'origine marine, contribuant ainsi à assurer son indépendance alimentaire. Car si les hommes ont besoin d'énergie, Ils ont aussi besoin de se nourrir. On voit bien qu'une négociation serrée va s'imposer le parlement européen le reconnaît dans l'article 19 de sa résolution dans lequel il insiste sur « la nécessité de mettre en place un dialogue et une coopération avec les pêcheurs à un stade précoce du processus ».

Dans l'article 51, le parlement insiste à nouveau pour que « les parties prenantes aient le droit de participer à la planification maritime et de donner leur avis sur le sujet. »

Dans l'article 52, il souligne que « la consultation et la participation équitable, effective et continue des parties prenantes à un stade précoce, en particulier des pêcheurs et des producteurs aquacoles (...) pourraient réduire les risques de conflits entre les pêcheries et les énergies renouvelables. »

Enfin, dans l'article 55, il fait observer que « des données probantes semblent indiquer que la planification de l'espace maritime par les Etats membres ne garantit pas l'inclusion équitable des pêcheurs et des autres parties prenantes ... » Le parlement européen estime que des mesures supplémentaires, y compris législatives, pourraient être nécessaires au niveau de l'UE, et il évoque des compensations financières, le cas échéant, pour les pêcheries. Ce dernier point me paraît très inquiétant. Il laisse supposer que les pêcheurs pourraient être lésés et qu'on pourrait régler le problème avec de l'argent. Cela n'est pas acceptable. Les marins veulent et doivent pouvoir continuer à subvenir à leurs besoins par leur travail et léguer à leurs enfants la même possibilité. En négociant assez tôt, il sera possible d'exiger et d'obtenir que la pêche puisse prélever la quantité de poissons et de crustacés que la nature peut lui permettre sans mettre en danger les espèces concernées. C'est d'ailleurs ce qui se pratique depuis l'institution des quotas de pêche, négociés chaque année, parfois âprement, depuis Bruxelles. Basés sur l'observation des scientifiques sur les stocks existant, ces quotas ne sont pas toujours satisfaisants, Ils sont parfois contestés, mais les pêcheurs sont bien conscients qu'ils sont un mal nécessaire.¹⁵

Partie 2 : Cohabitation entre pêche et éolien en mer et effectivité des négociations

L'éolien en mer devient, pour de nombreux pays (en particulier en Europe), la filière privilégiée de la transition énergétique, en particulier pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'union européenne a confirmé son objectif de 60 GW d'éolien en mer en 2030 et de 300 GW en 2050,

¹⁵ La résolution du parlement européen du 7 juillet 2021.



tandis que le Royaume-Uni a annoncé respectivement 40 GW puis 80 GW.¹⁶ En effet, La cohabitation fait référence à l'idée que les activités (pêche et éolien offshore) puissent exister en même temps et/ou au même endroit]. Le concept est celui de deux activités qui sont activement gérées ensemble tout en partageant l'espace en mer. Jusqu'à présent, peu de travaux ont été menés pour comprendre comment la pêche peut être pratiquée dans les parcs éoliens offshore. Seules quelques études ont exploré le potentiel de cohabitation des pêcheries avec les parcs éoliens.¹⁷

Section 1) cohabitation entre pêche et éolien

Paragraphe 1) contexte global de la pratique de la pêche au sein des parcs

Le droit des États de réglementer les activités de pêche et d'aquaculture dans et autour des parcs éoliens offshore découle de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM), qui leur confère le droit de revendiquer une mer territoriale de 12 milles nautiques (nm) et une zone économique exclusive de 200 nm.

Un État côtier jouit d'une pleine souveraineté sur sa mer territoriale et peut adopter des lois et des réglementations sur les activités qui y sont menées, notamment la pêche, l'aquaculture, les parcs éoliens, la navigation et les zones de sécurité autour des parcs éoliens offshore et d'autres structures offshore. En effet, Les activités de pêche dans les eaux européennes sont soumises aux règles de la politique commune de la pêche, à la législation environnementale de l'UE et au cadre général de la planification de l'espace maritime. Néanmoins, la législation de l'UE ne traite pas spécifiquement de la pêche dans et autour des parcs éoliens. Par conséquent, chaque État membre est libre d'adopter sa propre législation spécifique sur les zones de sécurité autour des infrastructures éoliennes et il n'existe pas d'approche commune sur ce sujet [European Commission, 2021].

Paragraphe 2 : cohabitation entre pêche et éolien au sein des parcs irlandais et au royaume uni.

1) Evolution des activités de pêche au sein de parcs éoliens irlandais

En 2016, le Crown Estate a chargé la Fédération nationale des organisations de pêcheurs (NFFO) d'étudier l'impact des parcs éoliens existants dans la mer d'Irlande orientale (Robin Rigg, Walney 1 et 2, Ormonde, Barrow et Burbo Bank) sur la pêche professionnelle et ainsi d'évaluer dans quelles mesures les activités de pêche ont évolué au sein des zones de pêche désormais occupées par des parcs éoliens en exploitation [Grey et al., 2016]. Pour cela, une analyse des données existantes (VMS, débarquements et observations) et des enquêtes auprès d'un échantillon d'une vingtaine de pêcheurs (19 du nord-ouest de l'Angleterre ; 9 d'Irlande du Nord) ont été réalisées. Malgré le fait que les zones soient autorisées aux activités de pêche, les résultats montrent que celles-ci ont diminué dans les cinq sites de parcs éoliens après leur construction. Un nombre limité de chalutages aurait eu lieu à l'intérieur de certains OWF, dans des zones exemptes de câbles d'interconnexion (réseaux).

¹⁶ Jean-Marc Bocabeille, L'éolien en mer : un défi pour la transition énergétique, Edition : concept Edition, 2022. Page 2

¹⁷ Rapport d'étude, Etude de coactivité entre éolien en mer et pêche professionnelle publié en février 2025, réalisé par MERESCO et INNOSEA. Page 60.



Après la construction des parcs éoliens, 74 % des pêcheurs enquêtés ont déclaré avoir considérablement réduit leur effort de pêche dans la zone du parc éolien, 19 % ont déclaré n'avoir que légèrement réduit leur effort de pêche et 7 % n'ont pas changé l'effort de pêche. Des zones de pêche de report ont permis à 44 % des pêcheurs d'Irlande du Nord et à 18 % des pêcheurs locaux de maintenir leurs revenus. La majorité des pêcheurs ont déclaré que les dangers potentiels à l'intérieur des parcs entraînaient une réduction de l'effort de pêche et de nombreux pêcheurs ont identifié des dangers spécifiques, tels que les croches des engins de chalut sur les câbles, les amas rocheux sur les câbles et la présence de débris au fond, ainsi que le risque de collision avec les turbines en cas de panne moteur. Une autre raison évoquée était le coût financier supplémentaire lié aux dommages sur les filets et des captures plus moins importantes observées notamment sur la crevette. Les pêcheurs formulent un certain nombre de recommandation qui pourraient encourager la pêche plus près des éoliennes et à l'intérieur du parc éolien : • Une meilleure cartographie des risques potentiels liés aux fonds marins ; • La transmission de cartes des fonds marins indiquant l'emplacement précis des dangers potentiels ; L'identification proactive de couloirs propres et sans câbles entre les éoliennes qui pourraient être adapté aux engins mobiles ; • Un enfouissement plus efficace des câbles sous le fond marin • Des méthodes de protection des câbles plus compatibles telles que l'utilisation de matelas en béton comme alternative au déversement de pierres ; • Un ramassage des débris laissés sur les fonds marins suite à la construction d'éoliennes ; • Une surveillance plus régulière des câbles.¹⁸

2) Evolution des activités de pêche au sein de parcs éoliens au Royaume-Uni Une étude a été menée en 2022 au Royaume-Uni [Dunkley et al., 2022] afin d'évaluer l'impact des parcs éoliens sur l'activité de pêche à travers une mesure de l'évolution des efforts de pêche avant, pendant et après la construction de douze parcs éoliens mis en service entre 2015 et 2021. Les parcs sont regroupés trois configurations de layout : 1. Nucléée – turbines construites en un seul bloc compact ; 2. Multinucléée – turbines construites en plusieurs parcelles compactes ; 3. Linéaire – turbines construites sur une seule ligne. L'analyse porte sur des activités de pêche utilisant des engins remorqués par le fond (chaluts de fond, dragues et sennes démersales), ces activités étant autorisées à l'intérieur et en périphérie des parcs. Les résultats montrent que le taux de pêche pendant la construction et après la mise en service des parcs est significativement inférieur à celui enregistré dans les zones de contrôle du rectangle CIEM et dans toutes les zones périphériques des parcs (Figure 3-4). Les tendances à la baisse du taux de pêche à l'intérieur des parcs éoliens varient entre les sites. Seul le site de Walney Ext. 4 a connu une augmentation des taux de pêche après que le parc éolien soit devenu opérationnel alors même que la disposition des turbines sur ce site diffère des autres sites étudiés. Plutôt que d'être construites comme une seule parcelle « nucléée », les éoliennes de Walney Extension 4 sont construites en deux parcelles distinctes (c'est-à-dire multinucléées) laissant penser que ce type de configuration laisse plus d'opportunités de pêche à l'intérieur du parc en permettant aux navires de se déplacer et de pêcher sur le site sans entrer dans les rangées de turbines La construction des réseaux en parcelles distinctes semble permettre aux navires de continuer à pêcher en toute sécurité dans les limites du parc conformément aux taux de pêche de fond sans avoir à naviguer

¹⁸ Rapport d'étude, Etude de coactivité entre éolien en mer et pêche professionnelle publié en février 2025, réalisé par MERESCO et INNOSEA. Page 64.



entre les turbines individuelles. En comparaison, Rampion – un parc éolien au large de la côte sud de l'Angleterre comprenant 116 éoliennes – a connu un déclin brutal de l'activité de pêche trainante. Les bateaux opérant dans cette région étaient également principalement des chalutiers à perche ciblant probablement les poissons plats. Alors que les navires ciblant des espèces similaires dans Walney Extension 4 ont pu continuer à pêcher sur le site en raison de la répartition des turbines, les turbines de Rampion se trouvent dans une seule zone nucléée compacte. Cela signifie donc que les navires doivent naviguer entre les turbines pour pêcher à l'intérieur du site. La forte baisse de l'activité de pêche lors de la construction de Rampion ainsi que la faible reprise de l'effort presque entièrement confiné aux abords du site après la mise en service indiquent que les navires évitent la zone en raison de la présence des turbines.¹⁹

Section 2) les Négociations entre les porteurs des projets des parcs éoliens en mer et les pêcheurs

Paragraphe 1) étude de cas du projet de saint- Nazaire.

1)Le projet en bref

Le maître d'ouvrage propose de créer en Loire-Atlantique, au large de Saint-Nazaire, un parc éolien en mer d'une puissance de 480 mégawatts à 12 kilomètres environ des côtes, tout en respectant les usages de la mer, la sécurité maritime et l'environnement. Le parc envisagé par le maître d'ouvrage est constitué de 80 éoliennes de 6 mégawatts de puissance unitaire. Implantées sur une surface de 78 km² à environ un kilomètre les unes des autres, elles seront raccordées par des câbles électriques sous-marins à un poste électrique en mer, celui-ci étant lui-même raccordé au réseau électrique public terrestre. Le projet de parc est orienté nord-ouest/sud-est, selon la ligne de force du paysage. Les points de vue à partir des secteurs sensibles ont servi de base à sa configuration. Le périmètre du projet se situe à l'écart des zones de pêche les plus pratiquées. Les câbles devraient être enfouis dans le sol ou protégés pour éviter d'être accrochés par une ancre, un chalut ou une drague. Alstom, partenaire exclusif du maître d'ouvrage, prévoit de créer en France quatre usines pour fabriquer les éoliennes : deux à Cherbourg pour les pales et les mâts, et deux à Saint-Nazaire pour les génératrices et les nacelles. Les composants sont ensuite assemblés sur un site dédié avant d'être acheminés sur le parc éolien en mer. Le projet contribuerait ainsi à la création d'une filière industrielle française de l'éolien en mer. Avec une capacité de production de 100 éoliennes par an, ces usines devraient générer environ 1 000 emplois directs et 4 000 indirects. La mise en service du parc éolien devrait s'effectuer progressivement de 2018 à 2020, les premiers travaux d'aménagements portuaires pouvant démarrer en 2015-2016, et l'installation en mer en 2017. Le parc éolien sera raccordé par une liaison sous-marine puis souterraine au réseau public de transport d'électricité par RTE, gestionnaire de ce réseau, le parc éolien au large de Saint-Nazaire produira plus de 1 735 gigawattheures par an, ce qui équivaut à la consommation électrique annuelle de 720 000 personnes. Le port de la Turballe pourrait accueillir la base de maintenance. L'exploitation et la maintenance du parc éolien en mer représenteraient une centaine d'emplois. En fin d'exploitation, il est

¹⁹ Rapport d'étude, Etude de coactivité entre éolien en mer et pêche professionnelle publié en février 2025, réalisé par MERESCO et INNOSEA. Page 65.



prévu de démanteler le parc et de remettre le site en état. L'investissement du projet est estimé à 2 milliards d'euros.²⁰

2) L'effectivité des négociations entre les porteurs des projets et les pêcheurs en Saint-Nazaire

De manière plus effective, l'exemple du projet d'implantation d'éolienne offshore de saint Nazaire nous donne un exemple de l'effectivité des négociations entre porteur de projet et usagers. Le plan de câblage dans le projet au large de Saint Nazaire a ainsi été aménagé pour permettre la pratique de la pêche au sein du parc dans le respect des conditions de sécurité (mesures effectives : nombre d'éolienne réduit, réduction du passage de câble). L'élaboration d'une convention de collaboration avec les professionnels de la pêche le 15 janvier 2011 (évaluation des impacts, mise en place d'une cellule de liaison pêche pour résoudre les conflits d'usages et définir des mesures pour compenser les impacts mis en évidence conjointement).²¹

Paragraphe 2) le projet de saint Brieuc

1)Le projet en bref

Le projet de Parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc est issu de l'appel d'offres lancé par l'État en 2011. En amont, dès 2009 a été engagée la phase de planification (choix de la zone propice), puis le projet a suivi la procédure que l'on retrouve dans l'ensemble des projets de parcs éoliens en mer français : appel d'offres (juillet 2011), choix du développeur (Ailes marines, en avril 2012), phase de « levée des risques » fondée sur des études complémentaires (avril 2012 à octobre 2013), débat public (mars à juillet 2013), études d'impact en vue des demandes d'autorisation, enquête publique, etc. Mais des retards ont été pris dès la phase d'étude d'impact, en raison de modifications du projet induites par l'innovation technologique, le projet passant de 100 éoliennes de 5 mégawatts à 62 éoliennes de 8 mégawatts, ce qui supposait de revoir de nombreux éléments du projet.²²

D'une puissance de 496 mw, le parc a une emprise spatiale de 75 km² en mer, avec de multiples effets escomptés sur son environnement naturel et humain. Les plus discutés sont : (a) les effets en termes d'emplois : le développeur avance une prévision de 1 000 emplois dans le grand Ouest, dont 140 emplois de proximité, pour la maintenance et l'exploitation ; (b) les effets sur le paysage, donc les usages résidentiels et le tourisme, lequel est le deuxième secteur d'activité du département avec 20 000 emplois saisonniers ; (c) les effets sur les ressources halieutiques et l'accès à l'espace pêchable : 300 navires polyvalents sont susceptibles de fréquenter la zone, avec la coquille Saint-Jacques comme ressource phare ; (d) les effets sur les espèces, les habitats et les milieux naturels en général, en phase de

²⁰ Rapport de Débat public DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE Mars – juillet 2013, projet de parc éolien au large de Saint-Nazaire. Page 8.

²¹ Pierre Sorel, implantation et exploitation des énergies marines renouvelables, Editions : universitaires européennes, 2016. Page 16.

²² Martine Bartolomei & Francis Beaucire & Arnaud passalacqua, la mer, l'éolienne et le citoyen les nouveaux territoires de l'énergie, Edition Hermann, 2024. Page 179.



chantier (bruit, turbidité...) puis d'exploitation, en mer et à terre (câble d'atterrage et station de raccordement).²³

2) Les négociations entre les pêcheurs et les porteurs de projets dans le projet de saint Brieuc

Du fait de leur intégration très précoce au sein du projet par les opérateurs éoliens, les pêcheurs ont une idée relativement précise de l'impact potentiel du projet sur leur activité. Ces impacts potentiels, de nature et d'intensité variables, sont générés par différents aspects du projet (1) perte de production associée à l'emprise spatiale du parc éolien en mer et problème d'accès au sein du parc, spécialement pour les chaluts, difficilement manœuvrables ; (2) altération de la qualité de la colonne d'eau lors de la phase de construction ; (3) perturbations physiques sur la ressource lors de la phase d'exploitation ; (4) impacts associés au tracé du câble d'atterrage. Afin de minimiser ces impacts, les opérateurs éoliens ont négocié très en amont avec les pêcheurs professionnels dans le but de concilier les deux activités en adaptant le projet. A titre d'exemple, l'espacement entre deux éoliennes a été négocié de façon bilatérale afin que la navigation soit envisageable. Alors que la décision finale quant au droit de navigation soit envisageable. Alors que la décision finale quant au droit de navigation revient au préfet qui jugera des aspects liés à la sécurité, déjà plusieurs acteurs institutionnels émettent des réserves quant à la réelle capacité des chalutiers à passer entre les éoliennes. En effet, une taxe annuelle basée sur le nombre de Mégawatts installé est prévue dès la mise en exploitation du parc éolien offshore et devait générer près de 14 000 Euros par an et par MW installé, soit un montant total de 7 millions d'euros annuel, la définition de cette taxe repose en partie sur des négociations bilatérales entre acteurs et Etat puisque les pêcheurs ont réussi à augmenter la part de la taxe qui leur reviendrait en faisant jouer la nature et l'intensité des impacts pour leur activité. Un accord a également été conclu pour que ces fonds bénéficient exclusivement aux projets portés. A cet égard, il semble que seuls les pêcheurs ont été consultés par les opérateurs pour bénéficier de mesures compensatoires. Il s'agit dans ce cas de compenser la perte de production de chaque navire due à l'emprise spatiale du parc. Ainsi, des documents permettant d'attester ces pertes devront être présentés pour chaque navire concerné.²⁴

²³ Jean-Eudes Beuret, Juliette Jestin & Adeline Bas, Le concept d'acceptation sociale à l'épreuve d'un conflit : pêche et éolien offshore en baie de Saint-Brieuc. *Revue Développement durable et territoires*, volume 16, N 1, article publié en juin 2025. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/25509> consulté le 20/05/2026 page 4.

²⁴ Guegen Gaele & Levrel Harold, *Energies marines renouvelables : Enjeux juridiques et socio-économiques* 2013. Editions A, Pedone 2013. Page 204.



Conclusion:

Le développement de l'éolien en mer représente une opportunité majeure pour la transition énergétique, mais il soulève également des défis importants pour les marins pêcheurs. Les impacts sur l'activité de pêche, les conflits d'usage et les enjeux socio-économiques mettent en évidence la nécessité d'une approche équilibrée et intégrée. La cohabitation entre pêche et éolien offshore ne peut être envisagée sans une planification rigoureuse, une concertation effective et des mécanismes d'accompagnement adaptés. Il s'agit de dépasser une logique de confrontation pour construire un modèle de gouvernance maritime fondé sur la complémentarité des usages. En effet, les marins pêcheurs doivent partager la mer avec les porteurs des parcs éoliens en mer, à travers des négociations c'est-à-dire ils peuvent pêcher au sein des parcs éoliens en mer comme le cas du projet de Saint Nazaire Le plan de câblage a ainsi été aménagé pour permettre la pratique de la pêche au sein du parc dans le respect des conditions de sécurité (mesures effectives : nombre d'éolienne réduit, réduction du passage de câble). A cet égard, l'éolien offshore représente une nécessité pour l'humanité parce que c'est une forme d'énergie produite sans émissions de gaz à effet de serre. Enfin, Les Etats européens montre l'effectivité des parcs éoliens en mer, c'est pour cela je recommande de construire des parcs éoliens au Maroc pour répondre aux besoins énergétiques et pour conserver l'environnement et surtout que mon pays dispose de deux façades maritimes et je confirme qu'il existe une acceptabilité sociale par les usagers de la mer et précisément les pêcheurs.

Bibliographie d'article

1. Ouvrage:

2. Martine Bartolomei & Francis Beaucire & Arnaud Passalacqua, la mer, l'éolienne et le citoyen les nouveaux territoires de l'énergie, Edition Hermann, 2024.
3. MICHEL ADRIEN, les marins pêcheurs face aux éoliennes en mer, Edition ; ETRAVE ; 2022.
4. Jean-Marc Bocabeille, L'éolien en mer : un défi pour la transition énergétique, Edition : concept Edition, 2022.
5. Pierre Sorel, implantation et exploitation des énergies marines renouvelables, Editions : universitaires européennes, 2016.
6. Schneider Frédéric, Les énergies Marines renouvelables ; Approche juridique en droit international, européen et comparé, Edition A. Pedone 2015.
7. Guegen Gaëlle & Levrel Harold, Energies marines renouvelables : Enjeux juridiques et socio-économiques 2013. Editions A, Pedone 2013.

8. Article académique:

9. Belan Pierre-Yves, Thiébaud Léa. La problématique des parcs éoliens en mer posés. In: 33èmes Journées de l'Hydraulique Grands Aménagements Hydrauliques Enjeux Sociétaux, Bénéfices Economiques et Innovations Techniques 14 - 16 novembre 2012.
10. Brice Trouillet, Les énergies marines renouvelables (Partie 3. Chapitre 1. L'exploitation des ressources marines et côtières : permanences et ruptures), revue hal open science, article publié le 16 juillet 2024. Disponible sur : <https://hal.science/hal-04649663v1> consulté le 01/05/2026
11. Annaïg Oiry, Se mobiliser contre l'éolien en mer en France. Inégalités environnementales et contestations des nouvelles infrastructures de « transition énergétique », Revue Belge de géographie, volume 04, article publié en 2025. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/belgeo/87455> consulté le 15/05/2026



12. Jean-Eudes Beuret, Juliette Jestin & Adeline Bas, Le concept d'acceptation sociale à l'épreuve d'un conflit : pêche et éolien offshore en baie de Saint-Brieuc. Revue Développement durable et territoires, volume 16, N° 1, article publié en juin 2025. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/25509> consulté le 20/05/2026.
13. Annaig Oiry, Entre la rumeur et l'alerte environnementales ; la parole des opposants face aux impacts environnementaux des énergies marines renouvelables sur la façade atlantique française, Géocarrefour, 93/1 | 2019, mis en ligne le 19 décembre 2019, Disponible sur : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/13233> consulté le 03 juin 2026
14. **Rapport:**
15. Rapport d'étude, Etude de coactivité entre éolien en mer et pêche professionnelle publié en février 2025, réalisé par MERESCO et INNOSEA.
16. Rapport de Débat public DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE Mars – juillet 2013, projet de parc éolien au large de Saint-Nazaire.
17. **Webographie:**
18. <https://www.avocat-perrine-bailliez.fr/le-droit-maritime-a-lepreuve-des-energies-marines-renouvelables-enjeux-juridiques-et-perspectives-davenir/> consulté le 20/05/2026